



197053 - S'étant repenti d'avoir forniqué avec elle, il craint qu'elle ne porte atteinte au fœtus et se demande ce qu'il doit faire

question

Je suis un jeune vivant dans l'un des asiles réservés aux sans domicile fixe. Je m'y livre à la prédication, y dirige la prière et récite le Coran. Je me suis dévoué à ces bonnes activités après avoir forniqué avec une fille qui vit avec moi dans l'asile et elle est tombée enceinte. La fille se drogue et pourrait, une fois accouché, porter atteinte à l'enfant. Elle a pensé à l'avortement et je le lui ai interdit en lui expliquant que c'est une sorte d'infanticide délibérée. La fille a été transférée à un autre asile, ce qui m'a rendu plus inquiet au sujet du bébé qu'elle porte. Je craint qu'elle ne l'agresse après l'avoir mis au monde comme je crains qu'elle puisse avorter.

Commettrai-je un péché dans l'un et l'autre cas?

J'ai certes renié l'islam à un moment donné. C'était une réaction déclenchée par mes frères et sœurs. Je voulais leur prouver que je ne croyais plus à cette religion, que j'étais devenu mécréant et partant capable de commettre toutes les turpitudes. C'est dans ce sens que j'ai forniqué avec ladite fille. C'était la première fois dans ma vie (que je commettais un tel acte). Je croyais que je ne méritais que le qualificatif de mécréant car je n'avais pas fait preuve d'un fort attachement à la religion...

Ma question est : pourrais-je faire quelque chose pour l'enfant et sa mère? Quel est le châtiment que j'encourerais, si un mal arrivait à l'enfant et à sa mère comme si celle-ci portait atteinte à celui-là ou lui causait une déformation ou avortait? Devrais-je continuer la prédication dans cet asile où j'ai commis un tel péché? Devrais-je poursuivre la prédication dans mon lieu de travail ou la résidence vers laquelle je vais déménager, tout en gardant en mémoire l'abominable péché que j'ai commis?

la réponse favorite

Louange à Allah.



Louanges à Allah

Premièrement, nul doute que vous avez traversé des moments difficiles de votre vie. Satan a pu se jouer de vous librement au point de vous entraîner dans le plus grand péché qu'est la mécréance alors que vous aviez été un croyant. En plus, il vous a entraîné dans la fornication et la débauche. Satana persisté à vouloir se jouer de vous en vous disant: après avoir commis ce péché tu n'es plus apte à appeler (les gens) à Allah et à faire tel ou tel acte dicté par la foi!!

C'est un stratagème de Satan, le damné. Il entraîne le fidèle serviteur d'Allah dans le péché et s'empare de lui pour l'empêcher de se repentir. S'il réussit à lui désobéir et à se repentir, Satan ne cesse de lui rappeler son péché du passé, pas pour qu'il le regrette et fasse de bonnes œuvres, mais pour le détourner de la religion d'Allah et le priver des biens sous prétexte que l'auteur d'un péché n'est plus apte à accomplir une bonne œuvre qui n'est attendue que des gens pieux et purs!

Quand vous aurez su tout cela et y prêtée attention, votre tout premier devoir est de vous repentir correctement devant Allah, l'Auguste. Vous vous repentirez d'avoir renié votre religion tout en étant conscient que Satan a failli vous faire franchir une grande porte du mal, de l'enfer et de la colère d'Allah, si Allah, par Sa miséricorde ne vous avait pas ramené vers Sa religion.

Sachez que l'un des signes révélateurs du repentir sincère réside dans l'ardent désir d'obéir, dans le souci d'éviter de s'engager dans la voie du mal, notamment celui qui a motivé votre repentir et dont vous êtes résolu à vous débarrasser. Le fait pour vous d'observer la prière avec assiduité, de perpétuer la récitation du Coran, d'assumer votre devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal, d'appeler les gens à Allah et de regretter ce que vous avez raté dans le passé, tout cela constitue des signes de droiture, des voies et des indices du repentir sincère.

Continuez sur cette voie et ne vous en déviez pas. Evitez que Satan ne vous détourne de l'une quelconque des choses que vous faites à cause d'un péché commis dans le passé ou d'une fausse croyance que Satan vous inspire. Voir la réponse donnée à la question n° [175916](#).

Adonnez-vous à fond à vos préoccupations, notamment l'appel à Allah Très-haut, la recommandation du bien et l'interdiction du mal; que vous soyez dans votre résidence ou à votre



lieu de travail et où que vous en ayez l'occasion.

Nul doute que vous avez fait l'expérience de ces asiles et constaté ce qui y prévaut en fait de facteurs de tentation et de déviation. Si vous pouvez quitter les asiles et allez habiter loin, faites-le. Puis mettez-vous à les fréquenter de temps à autre pour y pratiquer la prédication et prodiguer des conseils aux occupants, si vous ne craignez pas de subir une tentation. Quand vous craignez de succomber à celle-ci dans un endroit ou un lieu quelconque, faites de la résistance à la tentation une priorité par rapport à la prêche à faire en direction des autres.

Deuxièmement, si vous êtes sincère dans votre repentir devant Allah, vous n'avez plus rien à voir avec cette fille, à moins qu'il ne s'agisse de l'inviter au repentir tout en prenant la précaution de ne pas vous exposer de nouveau à la tentation. Si vous pouviez inviter des femmes à intervenir auprès d'elle, ce serait mieux et plus apte à vous donner acquis de conscience.

S'agissant de l'avortement, votre devoir se limite à lui en faire connaître le statut religieux. Faites lui savoir qu'il est interdit d'avorter délibérément. Faites-lui craindre l'infanticide commis contre un enfant innocent et par quelqu'un qui n'a pas le droit de le faire. Si elle répond favorablement et s'en abstient, vous l'aurez aidée à effectuer un repentir sincère. Ce qui est bon, s'il plait à Allah.

Si elle garde son bébé et si elle ne possède pas de biens et n'a personne pour lui assurer une prise en charge et si vous lui faites du bien en dépensant pour elle et pour son enfant, ce serait une bonne chose. En effet, Allah a prescrit la bienfaisance envers toute chose. Toute bienfaisance qui profite à une âme vivante génère une récompense divine. Si elle se révolte et ne répond pas à votre appel à l'obéissance, méfiez vous de toute tentation de sa part. Evitez surtout de répondre à son invite à la désobéissance. Référez-vous à toutes fins utiles aux réponses données à la question n° [11195](#), à la question n° [147435](#) et à la question n° [117](#).

Après tous les péchés que vous avez commis, cherchez le salut dans le repentir et dans la ferme décision de vous amender dans le futur. Faites de cela la préoccupation majeure de votre vie, l'affaire du jour et du lendemain. Efforcez vous à immuniser votre âme en vous éloignant des lieux de tentation et de désobéissance. Aidez la fille autant que faire se peut à mener une vie



chaste dans le cadre du mariage.

Allah le sait mieux.